

BARÈME DES HONORAIRES

TRANSACTION

MONTANT DE LA VENTE TTC	HONORAIRES TTC*
De 0 à 50 000 €.....	Forfait 5 000 €
50 001 € à 100 000€.....	10 %
100 001 € à 150 000€.....	9 %
150 001 € à 200 000€.....	8 %
200 001 € à 300 000€.....	7 %
300 001 € à 400 000€.....	6 %
Au delà de 400 001€.....	5 %

Le pourcentage des honoraires est appliqué sur le prix net vendeur

* Honoraires portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir. (TVA à 20% comprise)

ADMINISTRATION DE BIENS - TRANSACTIONS - SYNDIC DE COPROPRIETES - LOCATIONS



66 Rue des Frères Jourdan, 13300 Salon de Provence - Tél. 04 90 45 13 13-

Bureaux ouverts du Lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Carte professionnelle délivrée par la Préfecture des Aix en Provence N° CPI 1310 2016 000 010 608

SARL au capital de 8 000 Euros - R.C.S Salon 2005 B 660 - SIRET 483 912 978 000 44- APE 6831 Z

Garantie financière GALIAN - 89 Rue de la Béotie - 75008 PARIS